



**AADE**  
**Atelier d'Architecture Deloose-Elmas sc sprl**

---

# **MAIRIE DE WAZIERS**

---

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

---

### **NOTICE DE SECURITE**

---

**Protection contre les risques d'incendie et de panique dans  
les établissements recevant du public**

**PC 40** PA51

---

**OBJET :**

**Construction d'une surface commerciale sous enseigne ALDI et  
HENRI BOUCHER :**

Route de Tournai, rue Paul Vaillant Couturier  
et Avenue du Rivage Gayant  
59119 WAZIERS

Section 000 AM n°901p-792p-773p – AN n°730p-587p-621p-556  
Dont une surface pour le projet de 11.292 m<sup>2</sup>

---

**Maître d'Ouvrage**

IMMALDI & Compagnie sas  
M. Damien GILLIOT  
13, rue Clément Ader  
Parc d'Activités de la Goële  
77230 DAMMARTIN EN GOËLE

# NOTICE DE SECURITE

# P.C. 40

## PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le projet consiste en la construction d'une surface commerciale sous enseigne **ALDI** et **HENRI BOUCHER**.

### *BÂTIMENT À SIMPLE REZ-DE-CHAUSSÉE :*

- Surface totale plancher au rez-de-chaussée ALDI : 1690.54 m<sup>2</sup>
- Surface de vente accessible au public ALDI : 974.6 m<sup>2</sup>
  
- Surface totale plancher au rez-de-chaussée HENRI BOUCHER : 137.5 m<sup>2</sup>
- Surface de vente accessible au public HENRI BOUCHER : 25 m<sup>2</sup>

## CALCUL DE L'EFFECTIF

- Surface de vente **ALDI** :

Effectifs pour la surface accessible au public :  $974.6 \times 1/3 = 325$  personnes

Personnels = 15 personnes

**Total des effectifs = 340 Personnes**

**La proposition de classement pour cette surface est la 3ème Catégorie de Type M.**

## CALCUL DE L'EFFECTIF

- Surface de vente **HENRI BOUCHER**:

Effectifs pour la surface accessible au public :  $25 \times 1/3 = 9$  personnes

Personnels = 7 personnes

**Total des effectifs = 16 Personnes**

**La proposition de classement pour cette surface est la 5ème Catégorie de Type M.**

L'établissement sera sous direction unique avec un responsable unique de la sécurité qui sera représenté par Monsieur Damien Gilliot (voir attestation en annexe).

# DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT

## 1. Conception et desserte

Le terrain a une superficie totale de 11.292 m<sup>2</sup>.

L'établissement possède quatre façades, dont deux sont desservies par une voirie de 7m, 8m et la 3<sup>ème</sup> de +/- 13m de large dans la zone de manœuvre des camions de livraisons.

- La façade principale se situant face au parking ;
- Une façade latérale orientée sur le parking et la zone de livraison Henri Boucher ;
- Une façade latérale vers la zone de livraison Aldi ;

Les façades du magasin donnant sur les aires de stationnement seront suffisamment dégagées pour permettre la mise en station des échelles.

## 2. Isolement par rapport aux tiers

Le bâtiment tiers le plus proche se trouve à environ 34 m de l'établissement. La parcelle est vierge de toute construction.

## 3. Résistance au feu des structures

L'établissement est à simple rez-de-chaussée.

La structure doit être stable au feu 1/2H.

La charpente bois de type lamellé collé sera SF 1/2H.

Structure basse en maçonnerie et béton SF 1/2H.

## 4. Couverture

Couverture en bacs nervurés en acier galvanisé, avec isolant en laine de roche 16cm (classe M0) et revêtement d'étanchéité membrane PVC avec 2,5% de pente.

Lanterneaux de désenfumage classés M4.

## 5. Façades

Mur en blocs béton (ép 20cm) avec isolant de 10cm, lame d'air de 4cm et parement en brique classé M0.

Panneaux ALPOLIC en bandeaux (classé M3 minimum).

Menuiserie aluminium incombustible.

## **6. Distribution Intérieure**

Cloisonnement des sanitaires en plaques de plâtre avec isolant + faux-plafond en BA13 dans les locaux sociaux et les sanitaires, avec isolant en laine minérale de 20cm.

## **7. Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers**

### **Pour les Locaux à risques importants (réserve) :**

Ils seront séparés des locaux recevant du public par des parois CF 2H sur toute leur hauteur jusque sous bac acier. Cela concerne le mur entre la réserve et la vente, mais aussi le mur entre la réserve et les locaux sociaux et le mur entre le bureau et la vente.

La porte entre la réserve et la surface de vente sera coulissante à fermeture automatique, CF 1H et asservie à un système DAD.

La porte battante entre le dégagement des locaux sociaux et la réserve sera CF 1H et munie d'un ferme porte.

Les parois entre locaux accessibles au public et locaux non accessibles au public à risques courants seront CF 1H et les portes CF 1/2H.

Les vitrages entre le bureau et la surface de vente seront fixes et CF 1/2H.

Le local pain est équipé d'un écran cantonnement qui sera CF 1/2H et aura une retombée d'une hauteur de 50cm.

Ce local n'est pas accessible au public.

Le local poubelle sera séparé de la réserve par une paroi CF de degré 2H sur toute la hauteur et d'une porte CF 1H munie d'un ferme-porte.

Le local technique est traité CF 1H avec porte CF 1/2H munie d'un ferme-porte.

**Pour les Locaux à risques moyens :** Sans objet.

## **8 - Conduits et gaines**

Gainés métalliques (VMC sanitaires).

## **9 – Dégagements**

### **REZ DE CHAUSSEE**

Local	Effectif	Dégagements réglementaires	Dégagements prévus
Surface ALDI	426 pers.	02 sorties 05 UP	03 sorties 09 UP
Surface HENRI BOUCHER	16 pers.	01 sortie 01 UP	1 sortie 02 UP

Les allées de circulation auront une largeur de :

- 3UP pour les circulations principales
- 2UP pour les circulations secondaires

Les portes automatiques coulissantes à l'entrée de la surface de vente seront munies d'un dispositif pour l'ouverture en cas de coupure de courant. Le principe de verrouillage des portes sera prévu suivant la réglementation en vigueur et conforme à l'article CO48§3.

Les autres portes d'issues de secours s'ouvriront en cas d'évacuation par une manœuvre simple sans clé (crémone pompier).

## **10. Aménagements intérieurs**

Revêtements muraux : doublage en BA13 collé sur maçonnerie dans les locaux sociaux et doublage en panneaux mélaminé de 12mm d'épaisseur avec classement au feu M2 dans la surface de vente.

Plafonds : faux-plafond en BA13 dans les locaux sociaux et sanitaires et faux-plafond en panneaux de laine minérale avec revêtement en PVC avec classement au feu M1 dans la surface de vente.

Revêtement de sol : le sol est prévu carrelé M0.

Mobilier : le mobilier aura un classement au feu M2.

## **11. Désenfumage**

<u>Locaux désenfumés</u>	<u>Mode de Désenfumage</u>
<b>Surfaces de vente</b>	<p>Désenfumage :</p> <p>Il sera prévu un dispositif de désenfumage par mise en œuvre d'exutoires en toiture d'une surface utile correspondant au 1/200<sup>ème</sup> de la surface.</p> <p>Leur ouverture sera automatique par fusible et commande de déclenchement à distance par CO2.</p> <p>Le boîtier est positionné à l'entrée du magasin et regroupera les commandes des différents lanterneaux.</p> <p>Les réserves d'une surface totale de 512.34m<sup>2</sup> étant supérieure à 300m<sup>2</sup> seront désenfumées naturellement à raison de 1/200 de la surface par des lanterneaux en toiture, avec commande manuelle ramenée vers la porte de sortie sur l'extérieur.</p>

## **12. Chauffage – ventilation**

Le chauffage de la surface de vente sera assuré par un système de récupération de chaleur.

Le système Conveni-Pack de DAIKIN est un système complet de froid et de climatisation destiné aux supermarchés, qui intègre la production de froid positif ainsi que la climatisation des surfaces de vente et locaux annexes sous forme de pompe à chaleur, le tout dans une unité compacte.

L'installation sera conforme aux normes et DTU en vigueur. Un certificat de conformité établi par un organisme agréé sera fourni en fin de travaux par l'installateur.

Production d'eau chaude sanitaire par chauffe-eau électrique de 15L.

VMC en locaux sociaux (salle de repos, vestiaires, WC et bureau). Gainés de ventilation en tuyaux rigides classés M0.

L'établissement ne nécessite pas de raccordement au GAZ.

### **13. Panneaux solaire photovoltaïques**

Sans objet.

Pas de panneaux en toiture.

### **14. Gaz**

Sans objet.

Pas de raccordement au gaz.

### **15 - Installations électriques**

Puissance électrique demandée : Tarif Jaune 140kW avec le local pain.

Le four utilisé dans le point chaud disposera d'une puissance inférieure à 20kW.

L'installation électrique sera réalisée en conformité avec les normes en vigueur. Un certificat de conformité établi par un organisme de contrôle agréé sera fourni en fin de travaux par l'installateur.

Un arrêt d'urgence sera prévu dans la surface de vente à proximité de l'accueil ou caisse

L'éclairage de sécurité sera réalisé au moyen de blocs autonomes de sécurité.

L'éclairage d'ambiance, de balisage des issues de secours et des circulations sera assuré par des blocs autonomes de sécurité.

La coupure pompier sera prévue pour l'ensemble des enseignes.

### **16 - Ascenseurs et escaliers mécaniques**

Sans objet.

### **17 - Appareils de cuisson (Point chaud)**

Il sera installé dans le local 1 four à pain électrique de puissance totale inférieure à 20kW.

L'appareil sera immobilisé.

L'appareil bénéficiera du marquage CE.

## **18 - Moyens de secours contre l'incendie**

Nombre de BI ou de PI : le PEI situé avenue du Rivage Gayant a été mesuré en 2018 à 91m<sup>3</sup>/h sous un bar de pression résiduelle et à une pression statique de 4,2 bars (voir mail de la Communauté d'Agglomération du Douaisis).

Afin d'assurer les 180m<sup>3</sup>/h pendant 2H un complément au PEI est ajouté sous la forme d'une réserve d'eau de 180m<sup>3</sup> avec l'aménagement d'une aire d'aspiration de 8x4m permettant la mise en place d'un véhicule incendie.

### Autres moyens :

- RIA : 4 RIA DN25 en surface de vente, longueur 30m.  
2 RIA DN33 en réserves, longueur 30m.

Les RIA seront disposées de façon à ce que toute la surface des locaux puisse être atteinte par 2 jets de lance.

- Extincteurs : des extincteurs à eau pulvérisée de 6L seront installés à raison d'un extincteur par 250m<sup>2</sup> de surface des locaux. La distance entre extincteurs sera inférieure ou égale à 15m.  
Les différents extincteurs seront appropriés aux risques en présence : (PE26§1)
- Système de sécurité incendie (SSI) - catégorie : E
- Equipement d'alarme de type : 2b
- Ligne téléphonique : urbaine
- Un affichage des consignes de sécurité sera réalisé dans les locaux recevant plus de 5 personnes.

Un plan schématique sera apposé dans l'entrée du bâtiment pour faciliter l'intervention des pompiers.

## **19 – GN 8**

L'établissement est à rez-de-chaussée de plain-pied accessible au public, toutes les sorties sont adaptées et praticables et tout point de l'établissement accessible au public est à moins de 50 mètres d'une sortie. Les cheminements intérieurs présenteront une largeur minimale de 1.40m.

### **Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction (GN 8) :**

**-\_Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération :** (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60).

*Précisez les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou détaillez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnées aux articles AS4 et AS5) :*

**Rez-de-chaussée** : Le rez-de-chaussée de plain-pied, accessible au public, comporte un nombre suffisant de sorties (issues de secours) adaptées.  
(Voir point 9. Dégagements).

Les dégagements du rez-de-chaussée, au nombre de 3, donnent directement accès vers l'extérieur du bâtiment, et permettent de s'éloigner rapidement du bâtiment.

Les 3 dégagements sont équivalents à 9 Unités de Passage.

L'établissement est à rez-de-chaussée de plain-pied accessible au public, toutes les sorties sont adaptées et praticables et tout point de l'établissement accessible au public est situé à moins de 50 mètres d'une sortie de secours. Les cheminements intérieurs présenteront une largeur minimale de 1,40m.

Les WC PMR ne sont pas compris dans l'espace accessible au public.

Fait à DAMMARTIN-EN-GOËLLE, le 14/09/2018

Le Maître de l'ouvrage,  
IMMALDI et Compagnie SAS  
M. Damien GILLIOT

Le Maître d'œuvre  
AADE

**SPRL AADE**  
**ATELIER D'ARCHITECTURE**  
**DELOOSE-ELMAS**  
6 BTE 5 Rue des Telliers  
7000 Mons-Belgique  
Mail: [info@ade.pro](mailto:info@ade.pro)  
TVA:BE 0819 548 050

